

Présents : Rabah LAÏCHOUR, Chantal BERTRAND, Daniel DAVIET, Jean-Pierre VANPOUCHE, Jean-François GONZALEZ, Maryline GOUPIL, Abdoul MBAYE, Françoise MATHE, Viviane MADY

Absents excusés : Francis AUDINEAU qui a donné pouvoir à Rabah LAÏCHOUR, Florian EUSEBE

Secrétaire de séance : Maryline GOUPIL

Ordre du jour:

1. Inventaire des zones humides
2. Personnel : mise à disposition à la CAN
3. SIVS AMURE SANSAIS ST GEORGES DE REX : demande de retrait de la commune de SANSAIS
4. Contrat Horizon villages on line
5. Bâtiment four à pain route de Niort

Inventaire des zones humides : validation

Objet : Inventaire des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le conseil municipal a approuvé le recensement des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau .

Contexte

Comme décidé en Conseil municipal du 21 juillet 2016 à Sansais, la commune s'est engagée par délibération dans la réalisation d'un inventaire des zones humides de son territoire. Cet inventaire communal s'inscrit dans la démarche globale d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) mené par la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Cette étude répond également aux exigences réglementaires du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne qui impose la réalisation d'inventaire des zones humides sur les périmètres des Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE).

La Communauté d'Agglomération du Niortais a assuré la mise en œuvre de l'inventaire, financé à 100% par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et des fonds européens FEDER).

Mise en place de la démarche

Un groupe d'acteurs locaux composé d'élus de la commune, de représentants d'associations, de représentants socioprofessionnels notamment agriculteurs, a été constitué.

Plusieurs réunions ont eu lieu afin de suivre et coordonner le travail :

Les prospections de terrain se sont déroulées entre le 10 et le 20 avril, soit 10 jours.

Résultats de l'étude

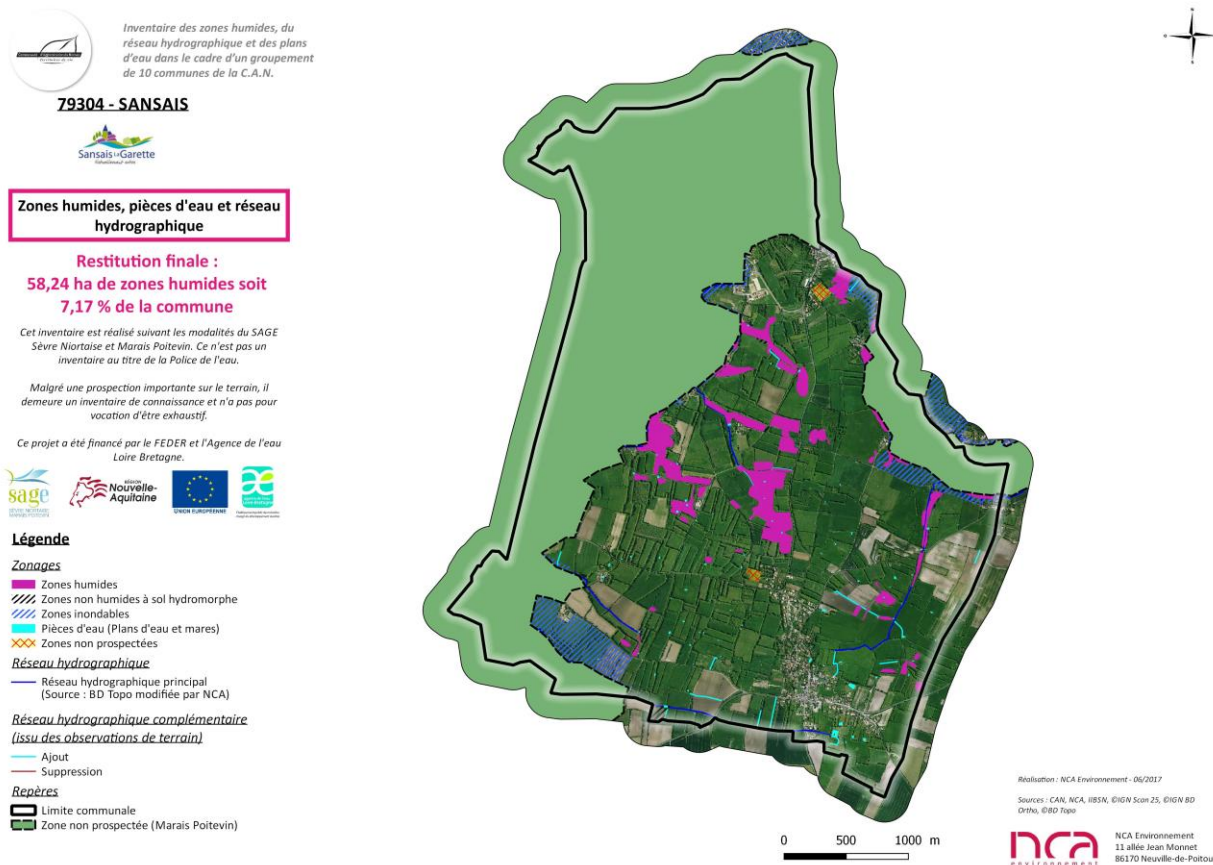
1091 sondages pédologiques ont été réalisés au cours de l'inventaire.

- Une surface totale de 58,24 ha de zones humides a été inventoriée, ce qui représente

environ 3,90 % du territoire communal.

- 103 pièces d'eau ont été inventoriées et représentent une surface totale de 1,91 ha d'eau superficielle close.
- Le réseau hydrographique principal (BD Topo) s'écoule sur 13,54 km et le réseau hydrographique complémentaire (terrain) s'écoule sur 3,89 km.

La carte ci-après présente les résultats de l'inventaire :



Cartographie des zones humides, pièces d'eau et réseau hydrographique de la commune de Sansais

Suites à donner

L'inventaire des zones humides est une étude technique devant être inclus dans les documents d'urbanisme, et notamment dans le futur PLUi de la CAN.

Le rapport d'étude et la cartographie des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau sont consultables en mairie.

Personnel : mise à disposition à la CAN

La Communauté d'Agglomération du Niortais, par délibération du 6 mars 2017, a approuvé la création d'emplois temporaires dans les piscines d'été.

Sur sa proposition, un agent de la commune, adjoint administratif, va assurer l'accueil à la base de nautique du Lidon cet été.

Cette mission s'exerce dans le cadre d'une mise à disposition.

SIVS Amuré Sansais Saint Georges De Rex : demande de retrait

Par délibération du 11 mai 2017 le conseil municipal avait souhaité se retirer du RPI actuel (regroupement pédagogique).

- 1- *Souhait d'une solution transitoire pour la rentrée 2017, afin de donner le temps de trouver une solution pérenne pour les écoles, à savoir : 2 classes à La Gorre, 1 à Saint Georges et 2 à Sansais*
 - 2- *Dans la perspective de création d'une commune nouvelle, souhait d'évoluer vers un RPI à 2 avec Amuré*
 - 3- *Possibilité de faire évoluer sa décision en fonction du bilan de la prochaine réunion élus/enseignants*
- Avec la fermeture d'une classe, une nouvelle organisation du SIVS se met en place confiant à chaque commune la gestion de son école
 - La fermeture a généré de nombreuses difficultés et tensions, un compromis a été trouvé pour une organisation pour l'année scolaire 2017/2018
 - Malgré une fermeture de classe en 2015 à Sansais, le budget du SIVS n'a pas diminué, alors qu'elle aurait dû conduire à des économies
 - Aujourd'hui se dégage une volonté des communes d'Amuré et Sansais de construire un nouveau RPI à deux qui s'ouvrirait éventuellement à d'autres communes

En conséquence, le conseil municipal :

- Demande le retrait de la commune de Sansais du SIVS Amuré Sansais Saint Georges De Rex avec effet au 1^{er} janvier 2018, le budget du SIVS étant calculé sur l'année civile.
- S'engage à reprendre le personnel selon les propres besoins de l'école de Sansais.
- Est favorable à la semaine de 4 jours.

Contrat Horizon Villages On line

Le contrat portant sur la cession et la mise en place des licences et sur l'accompagnement et l'assistance téléphonique est renouvelé pour 3 ans.

Bâtiment four à pain

Compte tenu de la dangerosité du bâtiment un courrier a été transmis aux propriétaires le 23 juin :

- Leur faisant part de l'état de péril
- Les informant qu'une procédure de péril ordinaire était susceptible d'être engagée.
- Les informant qu'ils pouvaient formuler des observations avant le 13 juillet
- Que passé cette date la procédure de péril serait engagée (mise en demeure par arrêté de faire les réparations ou les travaux de démolition)

En réponse au courrier des propriétaires, le conseil municipal confirme que la commune n'est pas acquéreur de ce bâtiment, et souhaite poursuivre la procédure de péril après la date du 13 juillet si les propriétaires n'envisagent aucune réparation ni démolition, compte tenu du danger que présente ce bâtiment en bordure de la départementale et ne disposant actuellement d'aucune protection vis-à-vis des tiers.

Pas de questions diverses.

Fin de la séance à 20h.